



RAPPORT DE DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE

SELON L'ANNEXE 6.1 DE L'ARRETE DE REFERENCE

Arrêté du 8 février 2012 modifiant l'arrêté du 15 septembre 2006 relatif au diagnostic de performance énergétique pour les bâtiments existants proposés à la vente en France métropolitaine

ETABLI LE JEUDI 25 JUN 2015

PROPRIETAIRE	ADRESSE DES LOCAUX VISITES
M. et Mme KUTENICS Patrick Les Egals 24260 CAMPAGNE	MAISON LES EGALS 24260 CAMPAGNE

REF DOSSIER : E-MP-15-911



RESULTATS DPE

Frais annuels d'énergie : 1231,50 euro
Etiquette énergie : D
Etiquette GES : B

Certification diagnostic de performance énergétique : N°2559360 valide jusqu'au 17/11/2018

Fait à PERIGUEUX
Le jeudi 25 juin 2015
par **Olivier Château-Raynaud**



Ce rapport contient **14 pages** indissociables et n'est utilisable qu'en original.
Edition en **3 exemplaires**.



Diagnostic de performance énergétique - logement (6.1)

N°: 1524V1001453K

Valable jusqu'au : 24/06/2025

Type de bâtiment : Maison individuelle

Année de construction : Entre 1989 et 2000

Surface habitable : 136,00 m²

Adresse : 0 Les Egals
24260 CAMPAGNE

Date : 24/06/2015 Date de visite : 24/06/2015

Diagnostiqueur : Olivier Chateau-Raynaud

109, rue Louis Blanc - 24000 PERIGUEUX

Numéro certification : 2559360

Signature :

Propriétaire :

Nom : M. et Mme Patrick KUTENICS

Adresse : Les Egals - 24260 CAMPAGNE

Propriét. des installations communes (s'il y a lieu) :

Nom :

Adresse :

Consommations annuelles par énergie

obtenus par la méthode 3CL, version 1.3, estimées au logement, prix moyen des énergies indexés au 15/08/2011

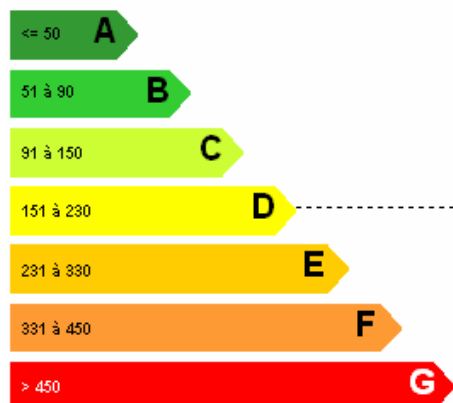
	Consommations en énergies finales	Consommations en énergie primaire	Frais annuels d'énergie
	Détail par énergie et par usage en kWh _{EF}	Détail par usage en kWh _{EP}	
Chauffage	Electricité : 6623 kWh _{EF}	17088 kWh _{EP}	757,71 €
Eau chaude sanitaire	Electricité : 3160 kWh _{EF}	8153 kWh _{EP}	282,19 €
Refroidissement			
CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE POUR LES USAGES RECENSES	Electricité : 9783 kWh _{EF}	25241 kWh _{EP}	1231,50 € Abonnements compris

Consommations énergétiques (en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Consommation conventionnelle : 185,6 kWh_{EP}/m².an

sur la base d'estimations au logement

Logement économe



Logement

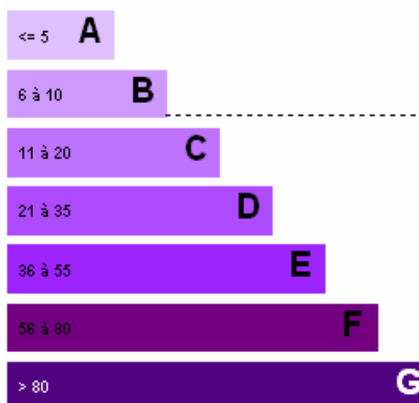
185,6
kWh_{EP}/m².an

Logement énergivore

Emissions de gaz à effet de serre (GES) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Estimation des émissions : 9,7 kg éqCO₂/m².an

Faible émission de GES



Logement

9,7
kg éqCO₂/m².an

Forte émission de GES



Diagnostic de performance énergétique - logement (6.1)

Descriptif du logement et de ses équipements

Logement	Chauffage et refroidissement	Eau chaude sanitaire, ventilation
Murs : - Mur en briques creuses Ep 20cm avec isolant (ITI) Ep=8 cm - Mur en briques creuses Ep 20cm avec isolant (ITI) Ep=10 cm	Système de chauffage : - PAC AIR/AIR	Système de production d'ECS : - Production ECS Electrique
Toiture : - Plafond bois sous solives bois isolé (ITI)	Emetteurs : - Soufflage air chaud	Système de ventilation : - VMC SF Auto réglable après 82
Menuiseries : - Fen.Bat. Bois double vitr.(VNT) air 6mm Avec ferm. - PF. Av Soub. Bois double vitr.(VNT) air 6mm Avec ferm. - Fen.Bat. mét.av rupt double vitr.(VNT) air 6mm Sans ferm. - PF. Av Soub. mét.av rupt double vitr.(VNT) argon 16mm Avec ferm. - Porte opaque pleine simple en bois	Système de refroidissement : - NEANT	
Plancher bas : - Plancher sur terre-plein	Rapport d'entretien ou d'inspection des chaudières joint : Non requis	
Énergies renouvelables NEANT	Quantité d'énergie d'origine renouvelable:	kWhEP/m².an
Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables : - sans objet		
Pourquoi un diagnostic - Pour informer le futur locataire ou acheteur ; - Pour comparer différents logements entre eux ; - Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.	Énergie finale et énergie primaire L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course. L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.	
Consommation conventionnelle Ces consommations sont dites conventionnelles car calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu. Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard.	Usages recensés Dans les cas où une méthode de calcul est utilisée, elle ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement. Certaines consommations comme l'éclairage, la cuisson ou l'électroménager ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.	
Conditions standard Les conditions standard portent sur le mode de chauffage (températures de chauffe respectives de jour et de nuit, périodes de vacance du logement), le nombre d'occupants et leur consommation d'eau chaude, la rigueur du climat local (température de l'air et de l'eau potable à l'extérieur, durée et intensité de l'ensoleillement). Ces conditions standard servent d'hypothèses de base aux méthodes de calcul. Certains de ces paramètres font l'objet de conventions unifiées entre les méthodes de calcul.	Variations des conventions de calcul et des prix de l'énergie Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic. Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.	
Constitution des étiquettes La consommation conventionnelle indiquée sur l'étiquette énergie est obtenue en déduisant de la consommation d'énergie calculée, la consommation d'énergie issue éventuellement d'installations solaires thermiques ou pour le solaire photovoltaïque, la partie d'énergie photovoltaïque utilisée dans la partie privative du lot.	Énergies renouvelables Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure.	

Diagnostic de performance énergétique - logement (6.1)

Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

Chauffage

- Régulez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19 °C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors-gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmeur assure automatiquement cette tâche.

- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.

- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.

- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.

- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.

Eau chaude sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.

- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.

- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et nettoyez régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.

- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

- Aérez périodiquement le logement.

Confort d'été

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.

- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

Autres usages

Eclairage :

- Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).

- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.

- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

Bureautique / audiovisuel :

- Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :

- Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).



Diagnostic de performance énergétique - logement (6.1)

Recommandations d'amélioration énergétique

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie. Les consommations, économies, efforts et retours sur investissement proposés ici sont donnés à titre indicatif et séparément les uns des autres.

Certains coûts d'investissement additionnels éventuels (travaux de finition, etc.) ne sont pas pris en compte. Ces valeurs devront impérativement être complétées avant réalisation des travaux par des devis d'entreprises.

Enfin, il est à noter que certaines aides fiscales peuvent minimiser les coûts moyens annoncés (subventions, crédit d'impôt, etc.). La TVA est comptée au taux en vigueur.

Mesures d'amélioration	Nouvelle consommation Conventionnelle (kWhEP/m².an)	Effort d'investissement	Économies	Rapidité du retour sur investissement	Crédit d'impôt
Installation solaire	141,5	€€€€	☆☆☆	🌱	11,00
A envisager si la toiture est orientée entre le sud-est et le sud-ouest, sans masque					

légende		
Économies	Effort d'investissement	Rapidité du retour sur investissement
☆: moins de 100 € TTC/an	€: moins de 200 € TTC	🌱🌱🌱🌱: moins de 5ans
☆☆: de 100 à 200 € TTC/an	€€: de 200 à 1000 € TTC	🌱🌱🌱: de 5 à 10 ans
☆☆☆: de 200 à 300 € TTC/an	€€€: de 1000 à 5000 € TTC	🌱🌱: de 10 à 15 ans
☆☆☆☆: plus de 300 € TTC/an	€€€€: plus de 5000 € TTC	🌱: plus de 15 ans

Commentaires :

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp

Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y ! <http://www.impots.gouv.fr>

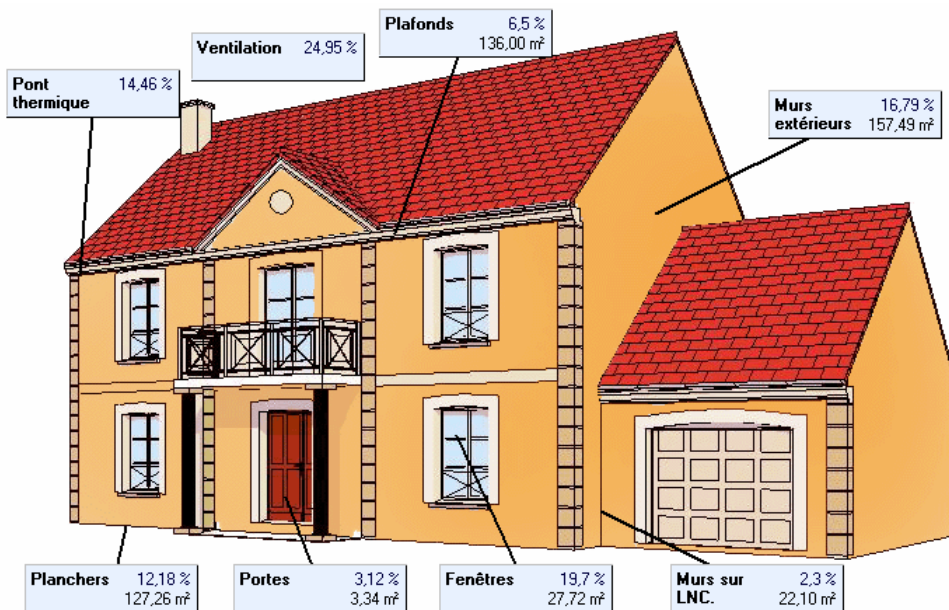
Pour plus d'informations : <http://www.developpement-durable.gouv.fr> ou <http://www.ademe.fr>

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par: BUREAU VERITAS CERTIFICATION Assuré par GENERALI - SARL DUMAS ASSOCIE

60 avenue du Général de Gaulle - 92046 PARIS LA DEFENSE 78 rue Victor Hugo 24000 PERIGUEUX

certification: 2559360 N° AL 441804

FICHE TECHNIQUE POUR LES DIAGNOSTICS DE PERFORMANCE ENERGETIQUE REALISES SUIVANT LA METHODE DES CONSOMMATIONS ESTIMEES



Diagnostic de performance énergétique

fiche technique

Cette page recense les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur dans la méthode de calcul pour en évaluer la consommation énergétique.
 En cas de problème, contacter la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (<http://diagnostiqueurs.application.developpement-durable.gouv.fr>).




Généralités

Généralités

Département	24
Altitude	350 m
Type de bâtiment	Maison individuelle
Année de construction	Entre 1989 et 2000
Surface habitable	136,00 m ²

Enveloppe

Enveloppe – Caractéristiques des murs

Code	Description	Caractéristique	Valeur
M01  U=0,400 W/m²°C	Description MUR n°1 Mur en briques creuses Ep 20cm avec isolation par l'intérieur Ep=8 cm Avec retour d'isolant au niveau des menuiseries	U	0,400 W/m ² °C
		b	1,000
		Localisation	Sur Extérieur
		Orientation	Surface
		Nord-Ouest/Nord/Nord-Est	35,07 m ²
		Sud-Ouest/Sud/Sud-Est	33,87 m ²
		Est	33,09 m ²
		Ouest	31,32 m ²
		Intérieure	
		M02  U=0,333 W/m²°C	Description MUR n°2 Mur en briques creuses Ep 20cm avec isolation par l'intérieur Ep=10 cm Avec retour d'isolant au niveau des menuiseries
U	0,333 W/m ² °C		
b	1,000		
Localisation	Sur Extérieur		
Orientation	Surface		
Nord-Ouest/Nord/Nord-Est	5,65 m ²		
Sud-Ouest/Sud/Sud-Est	7,65 m ²		
Est			
Ouest	10,85 m ²		
Intérieure			
M03  U=0,400 W/m²°C	Description MUR n°3 Mur en briques creuses Ep 20cm avec isolation par l'intérieur Ep=8 cm Sans retour d'isolant au niveau des menuiseries Local donnant sur un garage Surface des parois entre les locaux chauffés et le local non chauffé (parois isolées) : 23,50 m ² Surface des parois entre le local non chauffé et l'extérieur (parois non isolées) : 23,50 m ²	Caractéristique	Valeur
		U	0,400 W/m ² °C
		b	0,950
		Localisation	Sur Local non chauffé
		Orientation	Surface
		Nord-Ouest/Nord/Nord-Est	
		Sud-Ouest/Sud/Sud-Est	
		Est	
		Ouest	
		Intérieure	22,10 m ²

Enveloppe – Caractéristiques des planchers

Code
S01



$U=0,350 \text{ W/m}^2\text{°C}$

Description
PLANCHER n°1
Plancher sur terre-plein
Surface Terre-plein : 127,26 m²
Périmètre Terre-plein : 62,85 m
Terre-plein non isolé

Caractéristique	Valeur
U	0,350 W/m ² °C
b	1,000
Localisation	Sur Terre-plein
Surface	127,26 m ²

Enveloppe – Caractéristiques des plafonds

Code
T01



$U=0,184 \text{ W/m}^2\text{°C}$

Description
PLAFOND n°1
Plafond briquettes sous solives bois avec isolation par l'intérieur (ITI) R=5 m².°C/W

Local donnant sur des combles fortement ventilés
Surface des parois entre les locaux chauffés et le local non chauffé (parois isolées) : 136,00 m²
Surface des parois entre le local non chauffé et l'extérieur (parois non isolées) : 140,00 m²

Caractéristique	Valeur
U	0,184 W/m ² °C
b	0,950
Localisation	Sur LNC (combles perdus,...)
Orientation	Surface
Nord-Ouest/Nord/Nord-Est	
Sud-Ouest/Sud/Sud-Est	
Est	
Ouest	
Horizontale	
Intérieure	136,00 m ²

Enveloppe – Caractéristiques des vitrages

Code
F01



$U_{jn}=2,500 \text{ W/m}^2\text{°C}$

Description
Fenêtre n°1
Fenêtre battant Bois ou bois metal double vitrage(VNT) air 6mm
Volet battant bois (e>22mm)
Au nu intérieur
Largeur dormant env. 5 cm
Menuiserie avec joint
Menuiserie verticale >=75°

Masques proches

Pas de masque

Masques lointains

Pas de masque

Caractéristique	Valeur
Ujn	2,500 W/m ² °C
Uw	3,200 W/m ² °C
Orientation	Surface
Nord-Ouest/Nord/Nord-Est	1,68 m ²
Sud-Ouest/Sud/Sud-Est	1,68 m ²
Est	4,26 m ²
Ouest	
Horizontale	
Intérieure	

Code
F02



$U_{jn}=2,500 \text{ W/m}^2\text{°C}$

Description
Fenêtre n°2
PF avec soubassement Bois ou bois metal double vitrage(VNT) air 6mm
Volet battant bois (e>22mm)
Au nu intérieur
Largeur dormant env. 5 cm
Menuiserie avec joint
Menuiserie verticale >=75°

Masques proches

Pas de masque

Masques lointains



Pas de masque

Caractéristique	Valeur
Ujn	2,500 W/m ² °C
Uw	3,200 W/m ² °C
Orientation	Surface
Nord-Ouest/Nord/Nord-Est	2,58 m ²
Sud-Ouest/Sud/Sud-Est	2,58 m ²
Est	5,16 m ²
Ouest	2,58 m ²
Horizontale	
Intérieure	

Code

Description

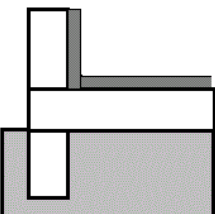
Caractéristique	Valeur
-----------------	--------

<p>F04</p>  <p>Ujn=3,800 W/m²°C</p>	<p>Fenêtre n°4 Fenetre battant métal avec rupt double vitrage(VNT) air 6mm Sans volet Au nu intérieur Largeur dormant env. 5 cm Menuiserie avec joint Menuiserie verticale >=75°</p>	<table border="1"> <tr><td>Ujn</td><td>3,800 W/m²°C</td></tr> <tr><td>Uw</td><td>3,800 W/m²°C</td></tr> <tr><td>Orientation</td><td>Surface</td></tr> <tr><td>Nord-Ouest/Nord/Nord-Est</td><td>0,60 m²</td></tr> <tr><td>Sud-Ouest/Sud/Sud-Est</td><td></td></tr> <tr><td>Est</td><td></td></tr> <tr><td>Ouest</td><td>0,60 m²</td></tr> <tr><td>Horizontale</td><td></td></tr> <tr><td>Intérieure</td><td></td></tr> </table>	Ujn	3,800 W/m ² °C	Uw	3,800 W/m ² °C	Orientation	Surface	Nord-Ouest/Nord/Nord-Est	0,60 m ²	Sud-Ouest/Sud/Sud-Est		Est		Ouest	0,60 m ²	Horizontale		Intérieure		
	Ujn	3,800 W/m ² °C																			
Uw	3,800 W/m ² °C																				
Orientation	Surface																				
Nord-Ouest/Nord/Nord-Est	0,60 m ²																				
Sud-Ouest/Sud/Sud-Est																					
Est																					
Ouest	0,60 m ²																				
Horizontale																					
Intérieure																					
<p>Masques proches</p> <p>Pas de masque</p> <p>Masques lointains</p> <p>Pas de masque</p>	<table border="1"> <tr><td>Caractéristique</td><td>Valeur</td></tr> <tr><td>Ujn</td><td>2,700 W/m²°C</td></tr> <tr><td>Uw</td><td>3,300 W/m²°C</td></tr> <tr><td>Orientation</td><td>Surface</td></tr> <tr><td>Nord-Ouest/Nord/Nord-Est</td><td>4,00 m²</td></tr> <tr><td>Sud-Ouest/Sud/Sud-Est</td><td>2,00 m²</td></tr> <tr><td>Est</td><td></td></tr> <tr><td>Ouest</td><td></td></tr> <tr><td>Horizontale</td><td></td></tr> <tr><td>Intérieure</td><td></td></tr> </table>	Caractéristique	Valeur	Ujn	2,700 W/m ² °C	Uw	3,300 W/m ² °C	Orientation	Surface	Nord-Ouest/Nord/Nord-Est	4,00 m ²	Sud-Ouest/Sud/Sud-Est	2,00 m ²	Est		Ouest		Horizontale		Intérieure	
Caractéristique	Valeur																				
Ujn	2,700 W/m ² °C																				
Uw	3,300 W/m ² °C																				
Orientation	Surface																				
Nord-Ouest/Nord/Nord-Est	4,00 m ²																				
Sud-Ouest/Sud/Sud-Est	2,00 m ²																				
Est																					
Ouest																					
Horizontale																					
Intérieure																					
<p>Code F03</p>  <p>Ujn=2,700 W/m²°C</p>	<p>Description Fenêtre n°3 PF avec soubassement métal avec rupt double vitrage(VNT) argon 16mm Volet roulant Alu Au nu intérieur Largeur dormant env. 5 cm Menuiserie avec joint Menuiserie verticale >=75°</p>																				
<p>Masques proches</p> <p>Pas de masque</p> <p>Masques lointains</p> <p>Pas de masque</p>																					

Enveloppe – Caractéristiques des portes

<p>Code F03</p> <p>U=3,500 W/m²°C</p>	<p>Description Porte n°1 Porte opaque pleine simple en bois Au nu intérieur Largeur dormant env. 5 cm</p>	<table border="1"> <tr><td>Caractéristique</td><td>Valeur</td></tr> <tr><td>U</td><td>3,500 W/m²°C</td></tr> <tr><td>Orientation</td><td>Surface</td></tr> <tr><td>Nord-Ouest/Nord/Nord-Est</td><td></td></tr> <tr><td>Sud-Ouest/Sud/Sud-Est</td><td></td></tr> <tr><td>Est</td><td>1,94 m²</td></tr> <tr><td>Ouest</td><td></td></tr> <tr><td>Intérieure</td><td>1,40 m²</td></tr> </table>	Caractéristique	Valeur	U	3,500 W/m ² °C	Orientation	Surface	Nord-Ouest/Nord/Nord-Est		Sud-Ouest/Sud/Sud-Est		Est	1,94 m ²	Ouest		Intérieure	1,40 m ²
		Caractéristique	Valeur															
U	3,500 W/m ² °C																	
Orientation	Surface																	
Nord-Ouest/Nord/Nord-Est																		
Sud-Ouest/Sud/Sud-Est																		
Est	1,94 m ²																	
Ouest																		
Intérieure	1,40 m ²																	

Enveloppe – Caractéristiques des ponts thermiques de type plancher bas/mur

<p>Code</p>  <p>Psi=0,710</p>	<p>Description Liaison Mur extérieur / Plancher bas</p>	<table border="1"> <tr><td>Caractéristique</td><td>Valeur</td></tr> <tr><td>Psi</td><td>0,710</td></tr> <tr><td>Longueur</td><td>74,930 m</td></tr> </table>	Caractéristique	Valeur	Psi	0,710	Longueur	74,930 m
		Caractéristique	Valeur					
Psi	0,710							
Longueur	74,930 m							

Systèmes

Systèmes – Caractéristiques de la ventilation

Code	Description	Caractéristique	Valeur
------	-------------	-----------------	--------



VMC SF Auto réglable après 82 La majorité des ouvrants possède des joints d'étanchéité	Qvarep	1,650
	Smea conventionnelle	2,000
	Q4 m ²	1,700
	Q4_env	589,297
	Q4	711,697
	Qvinf	43,965
	Hvent	76,296
	Hperm	14,948

Systemes – Caractéristiques du chauffage

Code	Description	Caractéristique	Valeur
	La génération est située hors du volume chauffé PAC AIR/AIR Soufflage air chaud Emetteurs relié à un chauffage central individuel Pas de réseau de distribution Equipement d'intermittence central avec minimum de température Absence d'une régulation par pièce	Bch	15044,480
		Re	0,950
		Rr	0,960
		Rd	1,000
		Rg	2,200
		Ich	

Systemes – Caractéristiques de la production d'eau chaude sanitaire

Code	Description	Caractéristique	Valeur
	Production ECS Electrique individuelle Production à accumulation 1 ballon de 200 litres vertical Production dans le volume habitable Les pièces desservies sont non contigües	BECS	2038,479
		Fecs	0,000
		Rd	0,850
		Rs	0,759
		Rg	1,000
		Iecs	1,550



Explication des écarts possibles entre les consommations issues de la simulation conventionnelle et celles issues des consommations réelles :

Le DPE a pour principal objectif d'informer sur la performance énergétique des bâtiments. Cette information communiquée doit ensuite permettre de comparer objectivement les différents bâtiments entre eux.

Si nous prenons le cas d'une maison individuelle occupée par une famille de 3 personnes, la consommation de cette même maison ne sera pas la même si elle est occupée par une famille de 5 personnes. De plus, selon que l'hiver aura été rigoureux ou non, que la famille se chauffe à 20°C ou 22°C, les consommations du même bâtiment peuvent significativement fluctuer. Il est dès lors nécessaire dans l'établissement de ce diagnostic de s'affranchir du comportement des occupants afin d'avoir une information sur la qualité énergétique du bâtiment. C'est la raison pour laquelle l'établissement du DPE se fait principalement par une méthode de calcul des consommations conventionnelles qui s'appuie sur une utilisation standardisée du bâtiment pour des conditions climatiques moyennes du lieu.

Les principaux critères caractérisant la méthode conventionnelle sont les suivants :

- en présence d'un système de chauffage dans le bâtiment autre que les équipements mobiles et les cheminées à foyer ouvert, toute la surface habitable du logement est considérée chauffée en permanence pendant la période de chauffe ;
- les besoins de chauffage sont calculés sur la base de degrés-heures moyens sur 30 ans par département. Les degrés-heures sont égaux à la somme, pour toutes les heures de la saison de chauffage pendant laquelle la température extérieure est inférieure à 18°C, de la différence entre 18°C et la température extérieure. Ils prennent en compte une inoccupation d'une semaine par an pendant la période de chauffe ainsi qu'un réduct des températures à 16°C pendant la nuit de 22h à 6h ;
- aux 18°C assurés par l'installation de chauffage, les apports internes (occupation, équipements électriques, éclairage, etc.) sont pris en compte à travers une contribution forfaitaire de 1°C permettant ainsi d'atteindre la consigne de 19°C ;
- le besoin d'ECS est forfaitisé selon la surface habitable du bâtiment et le département.

Ces caractéristiques du calcul conventionnel peuvent être responsables de différences importantes entre les consommations réelles facturées et celles calculées avec la méthode conventionnelle. En effet, tout écart entre les hypothèses du calcul conventionnel et le scénario réel d'utilisation du bâtiment entraîne des différences au niveau des consommations. De plus, certaines caractéristiques impactant les consommations du bâtiment ne sont connues que de façon limitée (par exemple : les rendements des chaudières qui dépendent de leur dimensionnement et de leur entretien, la qualité de mise en oeuvre du bâtiment, le renouvellement d'air dû à la ventilation, etc.).

	Bâtiment à usage principal d'habitation						Bâtiment ou partie de bâtiment à usage principal autre que d'habitation
	DPE pour un immeuble ou une maison individuelle		Appartement quand un DPE a déjà été réalisé à l'immeuble	DPE non réalisé à l'immeuble		Appartement avec système collectif de chauffage et de production d'ECS	
	Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948		Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948		
Calcul conventionnel		X	A partir du DPE à l'immeuble		X		
Utilisation des factures	X			X		X	X

Pour plus d'informations :

www.developpement-durable.gouv.fr, rubrique performance énergétique

www.ademe.fr



CERTIFICAT DE L'OPERATEUR

BUREAU VERITAS
Certification



Certificat
Attribué à

Monsieur Olivier CHATEAU RAYNAUD

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271.1 du Code de la Construction et de l'Habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité.

DOMAINES TECHNIQUES

	Références des arrêtés	Date de Certification originale	Validité du certificat
Amiante	Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification	17/01/2013	16/01/2018
DPE sans mention	Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification	18/11/2013	17/11/2018
Gaz	Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification	17/04/2013	16/04/2018
Plomb sans mention	Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification	17/01/2013	16/01/2018
Termites metropole	Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification	17/01/2013	16/01/2018

La validité du certificat peut être vérifiée en se connectant sur le site : www.bureauveritas.fr/certification-diag



Date : 19/11/2013
Numéro de certificat : 2559360

Jacques MATILLON
Directeur Général

BUREAU EN CHARGE : Bureau Veritas Certification France - 60, avenue du Général de Gaulle - 92046 Paris La Défense
BUREAU EMETTEUR : Bureau Veritas Certification France - 41, chemin des Peupliers - BP 58 - 69573 Dardilly Cedex





ATTESTATION D'ASSURANCE



GENERALI
Solutions d'assurances

**ATTESTATION D'ASSURANCE
RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE
DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER**

Nous, soussignés GENERALI dont le siège social est situé 7 Boulevard Haussmann 75456 PARIS, Le Cabinet DUMAS & Associés attestons garantir **par contrat N° AL441804**.

Nom de l'assuré : APG

Demeurant : 109, rue Louis Blanc 24000 PERIGUEUX

contre les conséquences pécuniaires de la RESPONSABILITE CIVILE pouvant lui incomber du fait de ses activités professionnelles de **Diagnosticteur Immobilier**.

Sont couvertes les activités suivantes, sous réserve que les compétences de l'assuré, personne physique ou que les compétences de ses diagnostiqueurs salariés aient été certifiées par un organisme accrédité, lorsque la réglementation l'exige, et ce pour l'ensemble des diagnostics réalisés :

- Les activités énumérées par l'article L.271-4 du code de la construction et de l'habitation et listées ci-dessous, que ce soit dans le cadre de la vente d'un bien ou en dehors de la vente

Le Constat de risque d'exposition au Plomb	Le Diagnostic Performance Energétique (DPE)
Le repérage d'amiante (avant transaction, avant/après travaux et démolition, dossier technique amiante)	L'Etat de l'installation intérieure d'électricité
La présence de Termites	Etat des risques naturels et technologiques
L'Etat de l'installation de Gaz	Le Contrôle des installations d'Assainissement NON collectif
	➢ Le mesurage Loi Carrez / Loi Boutin / Loi Scellier
	➢ Les activités complémentaires suivantes :
La présence d'insectes xylophages et de champignons lignivores	Certificat aux normes de Surfaces et d'Habitabilité et Prêt à Taux Zéro
Etat descriptif de division	Certificat des travaux de réhabilitations et Investissement locatif dans le neuf et l'ancien (Dispositions Robien & Borloo)
Etat des lieux locatifs	Contrôle d'Assainissement Collectif
Analyse de la teneur en plomb de l'eau potable	Loi SRU : Dossier de diagnostic technique pour mise en copropriété d'Immeubles de plus de 15 ans
Diagnostic Radon	Etat du dispositif de sécurité des piscines
Infiltrométrie	Calcul des Millièmes de Copropriété

- En option, les activités suivantes si elles sont mentionnées aux conditions particulières :

Relevé de côte et de plan de l'existant	Prise de mesure
--	------------------------

MONTANT DE LA GARANTIE :

Tous Dommages Confondus : 2.000.000 € par année

Dont 1.300.000 € par sinistre et 1.500.000 € par année d'assurance pour les dommages matériels et immatériels

La présente attestation est valable pour la période du 1^{er} Janvier 2013 au 31 Décembre 2013

Elle ne peut engager l'assureur au-delà des termes et limites du contrat d'assurance, et n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assuré.

Fait à Périgueux, le 20 Décembre 2012
Pour faire valoir ce que de droit
GENERALI PAR DELEGATION

SARL DUMAS ET ASSOCIES
ASSURANCES P.O.
70, rue Volpige - 24000 PERIGUEUX
Tél 05 53 35 79 30 - Fax 05 53 35 79 39
ORIAS 09052960



ATTESTATION D'INDEPENDANCE

Je soussigné, **Olivier Chateau-Raynaud**,

Atteste n'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité ainsi qu'à mon indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à mes services, ni avec aucune entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'a été demandé d'établir l'un des document du DDT (dossier de diagnostics techniques),

Atteste disposer des moyens tant en matériel qu'en ressource humaine nécessaires à l'établissement des documents du DDT (dossier de diagnostics techniques).

Fait à Périgueux, le jeudi 25 juin 2015

Olivier Chateau-Raynaud